

Le 21 janvier 2010

PROCÈS-VERBAL de la première séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 21 janvier 2010 au Centre administratif de la MRC, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea à 19h00.

ÉTAIENT PRÉSENTS : madame Caryl Green, maire de la municipalité de Chelsea, monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, monsieur Daniel Malette, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Edward J. McCann, maire de la municipalité de Pontiac, monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts et formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche.

ÉTAIT ABSENT : monsieur Stephen Harris, maire de la municipalité de Cantley

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC.

Période de questions du public

Vingt-six personnes étaient présentes et les questions suivantes ont été posées relativement au projet de centre régional de traitement des boues de fosses septiques :

1. On demande des détails quant au projet de centre régional de traitement des boues de fosses septiques ;
2. On demande quand se tiendront des consultations publiques pour obtenir plus de détails sur ce projet ;
3. On demande plus de détails sur le processus ayant mené au choix de deux sites sur le territoire de la municipalité de La Pêche ;
4. On demande plus de détails quant aux critères scientifiques et environnementaux ayant guidés le choix des deux sites à l'étude ;
5. On demande plus de détails quant au choix de deux sites à l'étude considérant que les analyses sur les technologies ne sont pas finalisées ;
6. On demande plus de détails quant au processus d'acquisition du droit de propriétés du site qui serait éventuellement retenu ;
7. On demande la position des autres maires de la MRC quant au choix des sites potentiels ;
8. On demande de modifier le processus actuel de l'étude du consultant afin qu'il se limite à l'analyse des volumes à traiter, présents et futurs, ainsi qu'aux différentes technologies possibles pour le traitement de ces eaux usées. Il est également demandé qu'une consultation publique ait lieu après ces étapes ;
9. On soulève des préoccupations quant aux impacts d'un tel site sur les secteurs résidentiels environnants dont notamment les odeurs et de l'augmentation de circulation de véhicules. On soulève également une préoccupation quant aux rejets liquides à la rivière Gatineau ;
10. Un groupe de citoyens de La Pêche dépose une pétition au conseil des maires afin de s'opposer au projet en raison d'absence de consultation avec les citoyens et en raison d'un désaccord quant au processus d'étude de site. Le groupe demande de stopper ce processus et de revoir la méthodologie de la démarche de choix des sites potentiels ;

11. On demande de recommencer le processus et de prendre quelques années pour étudier le tout considérant que le futur centre régional de traitement de boues de fosses septiques devra répondre à des besoins de la population de la MRC pour une période de plus de 20 ans ;
12. On demande plus de détails quant aux caractéristiques de l'émissaire devant éventuellement être construit pour ce centre ;
13. On demande plus de détails quant à un futur parc industriel situé dans le secteur Sud (Morrison Heights) de la municipalité de La Pêche.

Le préfet, au nom du conseil des maires de la MRC, remercie les personnes présentes pour être venu exprimer leurs craintes et positions face à ce projet.

La période de questions a duré environ deux (2) heures.

10-01-001 Adoption de l'ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté;

Avec les modifications suivantes :

1) Points à ajouter :

- a) 4g) Réponse à la municipalité de Pontiac (résolution 09-12-408) concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2010 de la MRC
- b) 5g) Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à retenir les services d'une firme d'architectes pour procéder à la réparation de la toiture du Centre de tri
- c) 7h) Contrat de perception à la cour municipale
- d) 7i) Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier pour retenir les services d'une personne d'une agence de placement

2) Point à retirer :

- e) 4c) Nomination des membres des commissions et comités non rémunérés

Adoptée à l'unanimité

10-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 17 décembre 2009

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 17 décembre 2010 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

10-01-003 Nomination des membres des commissions et des comités rémunérés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme par la présente les personnes suivantes à titre de membres des commissions et des comités rémunérés suivants:

| Commission d'aménagement et d'environnement | |
|---|---|
| Robert Bussière | Préfet et maire de la municipalité de La Pêche |
| Jean Lafrenière | Préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-de-Monts |
| Caryl Green | Maire de la municipalité de Chelsea |
| Stephen Harris | Maire de la municipalité de Cantley |
| Robert Goulet | Maire de la municipalité de L'Ange-Gardien |
| Daniel Malette | Maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette |
| Edward J. McCann | Maire de la municipalité de Pontiac |
| Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services et de la Sécurité publique | |
| Robert Bussière | Préfet et maire de la municipalité de La Pêche |
| Jean Lafrenière | Préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts |
| Stephen Harris | Maire de la municipalité de Cantley |
| Caryl Green | Maire de la municipalité de Chelsea |
| Robert Goulet | Maire de la municipalité de L'Ange-Gardien |
| Daniel Malette | Maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette |
| Edward J. McCann | Maire de la municipalité de Pontiac |
| Comité consultatif agricole | |
| Robert Bussière | Préfet et maire de la municipalité de La Pêche |
| Jean Lafrenière | Préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts |
| Edward J. McCann | Maire de la municipalité de Pontiac |
| Comité de planification, de réorganisation et de budget et négociations de contrat / Comité de suivi de la planification stratégique | |
| Robert Bussière | Préfet et maire de la municipalité de La Pêche |
| Robert Goulet | Maire de la municipalité de L'Ange-Gardien |
| Daniel Malette | Maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette |

| Bureau de délégués / Comité multi-ressources (TPI) | |
|--|---|
| Robert Bussière | Préfet et maire de la municipalité de La Pêche |
| Jean Lafrenière | Préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts |
| Caryl Green | Maire de la municipalité de Chelsea |
| Daniel Malette | Maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette |
| Edward J. McCann | Maire de la municipalité de Pontiac |
| Commission conjointe de l'Outaouais (CCAO) | |
| Robert Bussière | Préfet et maire de la municipalité de La Pêche |
| Jean Lafrenière | Préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts |
| Robert Goulet | Maire de la municipalité de L'Ange-Gardien |
| SOLIDE | |
| Robert Bussière | Préfet et maire de la municipalité de La Pêche |
| Stephen Harris | Maire de la municipalité de Cantley |
| CLD | |
| Robert Bussière | Préfet et maire de la municipalité de La Pêche |
| Michel Péliissier | Conseiller de la municipalité de Cantley |
| Caryl Green | Maire de la municipalité de Chelsea |
| Robert Goulet | Maire de la municipalité de L'Ange-Gardien |
| Daniel Malette | Maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette |
| Hélène Bélisle | Municipalité de Pontiac |
| Bernard Mailhot | Maire suppléant de la municipalité de Val-des-Monts |

Adoptée à l'unanimité

10-01-004 Adoption du règlement n° 143-09 concernant la rémunération des membres du Conseil et abrogeant le règlement 122-07 et les suivants

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en date du 25 novembre 2009 par monsieur Daniel Malette, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte par la présente le règlement n° 143-09 concernant la rémunération des membres du Conseil et abrogeant le règlement 71-03 et les suivants.

Adoptée à l'unanimité

10-01-005 Nomination d'un représentant supplémentaire au Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO)

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec adoptait en décembre 2003 le projet de Loi 34 intitulé « Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche » afin d'y instituer, entre autres, les conférences régionales des élus (CRÉS);

ATTENDU QUE cette loi institue d'office, pour chaque région administrative, une conférence régionale des élus (CRÉ);

ATTENDU QUE l'article 99 de ladite loi fixe sa composition;

ATTENDU QUE l'article 100 de cette même loi, stipule que lorsque le préfet d'une municipalité régionale de comté est également maire d'une municipalité locale visée au premier alinéa, le conseil de la municipalité régionale de comté désigne, parmi ses membres, un membre supplémentaire au conseil d'administration de la conférence;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, nomme par la présente, monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, à titre de représentant supplémentaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au Conseil d'administration à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour un prochain terme.

Adoptée à l'unanimité

10-01-006 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui dans le cadre de sa mise en candidature à la tenue des Grands Prix de la ruralité 2010

ATTENDU QUE le gouvernement s'engage à la tenue d'un événement annuel visant à rendre hommage au dynamisme des leaders du milieu rural ainsi que les acteurs clés de son développement ;

ATTENDU QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau s'engagea, par voie de résolution, à se porter candidate à la tenue de la Soirée des Grands Prix de la ruralité ;

ATTENDU QUE la prochaine édition de la Soirée des Grands Prix aura lieu à la mi-septembre 2010 et que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'assurera de la tenue à proximité, le même jour, d'un événement national de formation ou de réflexion sur le thème de la ruralité ;

ATTENDU QUE la tenue d'un événement de cet ampleur sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau serait également l'occasion pour les MRC constituantes de l'Outaouais de présenter des innovations et initiatives concrètes issues de leur milieu respectif ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, appuie par la présente, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de sa demande de mise en candidature à la tenue des Grands Prix de la Ruralité 2010.

Adoptée à l'unanimité

10-01-007 Réponse à la municipalité de Pontiac (résolution 09-12-408) concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2010 de la MRC

ATTENDU QUE par sa résolution 09-12-408, la municipalité de Pontiac demande au Conseil de la MRC de produire un nouveau budget;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adopté ses prévisions budgétaires, le 28 novembre 2009 conformément à la loi;

ATTENDU QUE des informations expliquant l'augmentation majeure de la quote-part de la municipalité lui ont déjà été fournies avant, pendant et après l'adoption de celles-ci;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le PRÉFET Robert Bussière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil avise par la présente, le Conseil de la municipalité de Pontiac qu'il ne révisera pas ses prévisions budgétaires adoptées en novembre dernier;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux élus provinciaux et aux conseils municipaux des municipalités de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

10-01-008 Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, les listes de chèques émis ci-incluses, conservées en annexe au procès-verbal de la présente séance aux pages CP-10-01 (1 à 21) et totalisant la somme de 1 165 199,83 \$

Je, soussigné, certifie par la présente que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.

Ghislain Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

10-01-009 Service de la sécurité publique - Autorisation pour l'achat d'un véhicule de patrouille, modèle Crown Victoria de marque Ford 2010

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique doit procéder au remplacement d'un véhicule de patrouille à la Division de la sécurité du territoire;

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique a procédé à une demande de soumissions par invitation et que les résultats sont les suivants :

| | |
|---------------------|-------------------------------|
| Mont-Bleu Ford Inc. | 34 187,58 \$ (taxes incluses) |
| Carle Ford Inc. | 35 500,00 \$ (taxes incluses) |

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat d'un véhicule de patrouille de marque Ford, modèle Crown Victoria 2010 pour le Service de la sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat d'un véhicule de patrouille de marque Ford, modèle Crown Victoria 2010 de la compagnie Mont-Bleu Ford Inc. au montant de 32 673,18\$ (montant après ristourne);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « -1-21-712-00-000 » – Surplus accumulé affecté.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

| POUR | | CONTRE | |
|------------------|---------------|-----------------|--------------|
| Caryl Green | 7 024 | Robert Bussière | 7 955 |
| Robert Goulet | 4 731 | | |
| Daniel Malette | 816 | | |
| Edward J. McCann | 5 541 | | |
| Jean Lafrenière | 10 357 | | |
| Total | 28 469 | Total | 7 955 |

Adoptée à la majorité

10-01-010 Centre administratif de la MRC - Autorisation au directeur général et secrétaire- trésorier à procéder à l'octroi d'un contrat pour effectuer des travaux de réfection des planchers au Service de l'évaluation foncière

ATTENDU QU'une demande de soumission a été effectuée pour fournir et installer des couvre-planchers dans les bureaux du Service de l'évaluation foncière au Centre administratif de la MRC;

ATTENDU QUE la firme Judand Ltée a offert de réaliser les travaux demandés pour la somme de 2525,13 \$ (montant après ristourne);

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de nouveaux couvre-planchers dans les bureaux du Service de l'évaluation foncière au Centre administratif de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'octroi du contrat pour la fourniture et l'installation de nouveaux couvre-planchers dans les bureaux du service de l'évaluation foncière au centre administratif de la MRC à Judand Ltée pour un montant de 2 525,13 \$ (après ristourne);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la résolution 09-12-342 soit abrogée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à ce contrat;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même le poste budgétaire 1-21-712-00-000 – Surplus accumulé affecté.

Adoptée à l'unanimité

10-01-011 Centre administratif de la MRC - Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'octroi d'un contrat pour effectuer des travaux de rénovation

ATTENDU QU'une demande de soumission a été effectuée pour réaliser des travaux de rénovation de la salle des toilettes des dames située à l'étage du Centre administratif de la MRC;

ATTENDU QUE la firme Judand Ltée a offert de réaliser les travaux demandés pour la somme de 2152,11 \$ (Montant après ristourne);

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande d'octroyer le contrat pour les travaux de rénovation de la salle des toilettes des dames située à l'étage du Centre administratif de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'octroi du contrat pour les travaux de rénovation de la salle des toilettes des dames située à l'étage du Centre administratif de la MRC à Judand Ltée pour un montant de 2152,11 \$ (montant après ristourne);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à ce contrat;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même le poste budgétaire «02-130-00-522» – Entretien et réparations bâtiments.

Adoptée à l'unanimité

01-10-012 Virements de fonds

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente les virements de fonds suivants :

1. Du poste budgétaire suivant :

| | | |
|---------------|------------------|---------------|
| 02-800-00-141 | Salaire régulier | 925 \$ |
| | Somme : | 925 \$ |

au poste budgétaire suivant :

| | | |
|---------------|--|---------------|
| 02-800-00-417 | Honoraires prof. - évaluation municipale | 925 \$ |
| | Somme : | 925 \$ |

2. Des postes budgétaires suivants : (RFU, Législation, aménagement, évaluation foncière et ressources humaines)

| | | |
|---------------|-----------------------------------|-----------------|
| 02-110-00-130 | Rémunération de base | 997 \$ |
| 02-130-00-147 | Temps supplémentaire payé | 1 048 \$ |
| 02-160-00-310 | Frais de déplacement du personnel | 502 \$ |
| 02-470-00-149 | Salaire temporaire | 15 \$ |
| 02-610-00-141 | Salaire régulier | 1 608 \$ |
| 02-690-11-310 | Frais de déplacement du personnel | 559 \$ |
| 02-800-00-144 | Congés de maladie | 3 400 \$ |
| 02-800-00-149 | Salaire temporaire | 514 \$ |
| | Somme : | 8 643 \$ |

aux postes budgétaires suivants :

| | | |
|---------------|---|-----------------|
| 02-110-00-133 | Allocation de dépenses | 997 \$ |
| 02-130-00-142 | Heures supplémentaires | 1 048 \$ |
| 02-160-00-141 | Salaire régulier | 174 \$ |
| 02-160-00-145 | Jours de vacances | 56 \$ |
| 02-160-00-146 | Congés fériés payés | 272 \$ |
| 02-470-00-145 | Jours de vacances | 9 \$ |
| 02-470-00-282 | Cotisations - régime privé - assurances collectives | 6 \$ |
| 02-610-00-142 | Heures supplémentaires | 1 294 \$ |
| 02-620-00-142 | Heures supplémentaires payés | 176 \$ |
| 02-620-00-212 | Cotisations à un régime de retraite | 99 \$ |
| 02-620-00-232 | Assurance-emploi | 13 \$ |
| 02-620-00-242 | Cotisations au fonds de la santé | 26 \$ |
| 02-690-11-144 | Congés de maladies | 325 \$ |
| 02-690-11-222 | Régie des rentes du Québec | 122 \$ |
| 02-690-11-232 | Assurance-emploi | 29 \$ |
| 02-690-11-242 | Contributions au fonds de la santé | 79 \$ |
| 02-690-11-262 | Régime québécois d'assurance parentale | 4 \$ |
| 02-800-00-142 | Heures supplémentaires | 1 372 \$ |
| 02-800-00-145 | Jours de vacances | 1 662 \$ |
| 02-800-00-146 | Congés fériés payés | 880 \$ |
| | Somme : | 8 643 \$ |

3. Des postes budgétaires suivants : Cour municipale

| | | |
|---------------|------------------|-----------------|
| 02-120-00-141 | Salaire régulier | 1 476 \$ |
| | Somme : | 1 476 \$ |

aux postes budgétaires suivants :

| | | |
|---------------|---|-----------------|
| 02-120-00-145 | Jours de vacances | 290 \$ |
| 02-120-00-146 | Congés fériés payés | 453 \$ |
| 02-120-00-232 | Assurance-emploi | 111 \$ |
| 02-120-00-262 | Régime québécois d'assurance parentale | 134 \$ |
| 02-120-00-282 | Cotisations régime privé d'assurances collectives | 488 \$ |
| | Somme : | 1 476 \$ |

4. Des postes budgétaires suivants : Sécurité publique (administration et enquête)

| | | |
|---------------|----------------------------|-----------------|
| 02-210-00-144 | Congés de maladie | 1 814 \$ |
| 02-210-00-147 | Temps supplémentaires payé | 2 240 \$ |
| 02-210-00-252 | Cotisations à la CSST | 893 \$ |
| 02-250-00-142 | Heures supplémentaires | 3 316 \$ |
| | Somme : | 8 263 \$ |

aux postes budgétaires suivants :

| | | |
|---------------|-------------------------------------|-----------------|
| 02-210-00-142 | Heures supplémentaires | 2 347 \$ |
| 02-210-00-145 | Jours de vacances | 2 032 \$ |
| 02-210-00-146 | Congés fériés payés | 568 \$ |
| 02-250-00-148 | Congés personnels payés | 158 \$ |
| 02-250-00-212 | Cotisations à un régime de retraite | 421 \$ |
| 02-250-00-222 | Régie des rentes du Québec | 1 697 \$ |
| 02-250-00-232 | Assurance-emploi | 1 040 \$ |
| | Somme : | 8 263 \$ |

Des postes budgétaires suivants : Sécurité publique (gendarmerie et 9-1-1)

| | | |
|---------------|----------------------------|-----------|
| 02-240-00-141 | Salaire régulier | 35 000 \$ |
| 02-240-00-144 | Congés de maladie | 9 500 \$ |
| 02-240-00-147 | Temps supplémentaire payé | 23 674 \$ |
| 02-240-00-222 | Régie des rentes du Québec | 1 174 \$ |
| 02-270-00-141 | Salaire régulier | 2 328 \$ |

Somme : 71 676 \$

aux postes budgétaires suivants :

| | | |
|---------------|---|-----------|
| 02-240-00-142 | Heures supplémentaires | 59 986 \$ |
| 02-240-00-145 | Jours de vacances | 409 \$ |
| 02-240-00-146 | Congés fériés payés | 4 723 \$ |
| 02-240-00-148 | Congés personnels payés | 2 865 \$ |
| 02-240-00-149 | Salaire temporaire | 1 266 \$ |
| 02-240-00-242 | Cotisations au fonds de la santé | 99 \$ |
| 02-270-00-142 | Heures supplémentaires | 2 139 \$ |
| 02-270-00-262 | Régime québécois d'assurance parentale | 8 \$ |
| 02-270-00-282 | Cotisations régime privé - assurances collectives | 181 \$ |

Somme : 71 676 \$

6. Des postes budgétaires suivants : Poste de transbordement

| | | |
|---------------|------------------|--------|
| 02-451-10-141 | Salaire régulier | 681 \$ |
|---------------|------------------|--------|

Somme : 681 \$

aux postes budgétaires suivants :

| | | |
|---------------|------------------------|--------|
| 02-451-10-142 | Heures supplémentaires | 62 \$ |
| 02-451-10-145 | Jours de vacances | 494 \$ |
| 02-451-10-146 | Congés fériés payés | 48 \$ |
| 02-451-10-232 | Assurance-emploi | 77 \$ |

Somme : 681 \$

Adoptée à l'unanimité

10-01-013 Autorisation au directeur général et secrétaire à demander des soumissions sur invitation pour l'entretien ménager du Centre administratif de la MRC et du Quartier général du Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien ménager du Centre administratif et du Quartier général du Service de la sécurité publique prend fin le 30 avril 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de reprendre le processus de demande de soumissions pour assurer le maintien du service;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande la demande de soumissions sur invitation;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour l'entretien ménager du Centre administratif de la MRC et du Quartier général du Service de la sécurité publique auprès des entreprises suivantes :

- Service d'entretien L.S.B.G.
- Entreprise Commerciale RP
- Nettoyage Services Lalonde Plus
- Sharon Cheslock
- Daniel Leblond

Adoptée à l'unanimité

10-01-014 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à retenir les services d'une firme d'architectes pour procéder à la réparation de la toiture du Centre de tri

ATTENDU QUE par sa résolution 09-12-350, ce Conseil autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation aux fins de retenir les services d'un architecte pour la rédaction des plans et devis nécessaire à la réfection de la toiture du Centre de tri des matières recyclables et ce, auprès des firmes suivantes :

| | |
|---|---|
| Mercier Pfalzgraf Architectes | 151, rue St-Antoine Gatineau (Québec) J8T 3M6 |
| Fortin Corriveau Salvail Architecture + Design | 15, rue Connaught, Gatineau (Québec) J8Y 4C8 |
| L'Heureux Jean-Marie Architecte | 58, rue du Geai-Bleu Gatineau (Québec) J9A 2B2 |

ATTENDU QUE les résultats de l'appel d'offre sur invitation sont les suivant :

| | |
|---|------------------------------|
| Mercier Pfalzgraf Architectes | 4 374,00 \$ (sans les taxes) |
| Fortin Corriveau Salvail Architecture + Design | Aucune soumission reçue |
| L'Heureux Jean-Marie Architecte | Aucune soumission reçue |

ATTENDU QUE la firme Mercier Pfalzgraf Architectes est la seule à avoir déposé une soumission conforme dans les délais demandés;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande de retenir les services de la firme Mercier Pfalzgraf Architectes pour la rédaction des plans et devis nécessaire à la réfection de la toiture du Centre de tri;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à retenir les services la firme Mercier Pfalzgraf Architectes pour la rédaction des plans et devis nécessaire à la réfection de la toiture du centre de tri, au montant de 4718,15\$ (après ristourne);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier signer tous les documents nécessaires et à approprier les sommes requises pour cet achat de service à même le poste budgétaire « 02-453-00-522 » – Entretien et réparation – Bâtiment et terrain.

Adoptée à l'unanimité

10-01-015 Nomination de l'agent Patrick Tremblay au poste de Sergent-Chargé de relève, à la Division de la Sécurité du territoire au Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE madame Julie Bouthillier a remis sa démission à titre de Sergente-Chargée de relève, à la Division de la Sécurité du territoire au Service de la sécurité publique, et ce, en date du 6 juin 2009;

ATTENDU QU'un processus de sélection complet et conforme à la convention collective en vigueur vient de se terminer à l'École nationale de police;

ATTENDU QUE l'agent Patrick Tremblay a posé sa candidature et qu'il a réussi toutes les étapes dudit processus;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la nomination de l'agent Patrick Tremblay audit poste de Sergent-Chargé de relève;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme, par la présente, l'agent Patrick Tremblay au poste de Sergent-Chargé de relève à la Division de la Sécurité du territoire au Service de la Sécurité publique, et ce, en date du 5 janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité

10-01-016 Démission de l'agente Caroline Girard du Service de la sécurité publique, et ce, en date du 31 décembre 2009

ATTENDU QUE l'agente Caroline Girard a remis une lettre de démission au Directeur du Service de la sécurité publique, et ce, en date du 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'acceptation de la démission de l'agente policière régulière;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente la démission l'agente Caroline Girard du Service de la sécurité publique et lui offre ses sincères remerciements et ses meilleurs vœux de succès dans ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

10-01-017 Nomination de monsieur Patrice Thériault, agent policier sur appel, à un poste d'agent policier régulier au Service de la sécurité publique, et ce, en date du 22 janvier 2010

ATTENDU QUE ce Conseil a accepté, par sa résolution 10-01-016, la démission de l'agente Caroline Girard du Service de la sécurité publique, et ce, en date du 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE selon l'Article 5.09 n) de la convention collective, l'employeur accorde un poste de policier régulier à l'employé temporaire comptant plus de 1 965 heures régulières travaillées et ayant le plus d'ancienneté;

ATTENDU QUE l'agent policier Patrice Thériault a complété ses 1 965 heures, et ce, en date du 30 juillet 2007;

ATTENDU QUE pour les fins de calcul pour les avantages, sa date d'ancienneté est reconnue comme étant le 28 juin 2006 ;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande ladite nomination;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme par la présente, à la demande du directeur du Service de la sécurité publique, l'agent policier sur appel Patrice Thériault à un poste d'agent policier régulier au Service de la sécurité publique, et ce, en date du 22 janvier 2010;

ET QUE l'agent Patrice Thériault ayant travaillé ses 1 965 heures au préalable, il soit considéré avoir complété sa période probatoire, tel que décrit à l'Article 5.9 o) de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité

10-01-018 Autorisation à signer avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais une lettre d'entente relative à l'abolition et création de postes au sein de la Division des Enquêtes au Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE la MRC et la Fraternité ont signé une convention collective le 19 mars 2009, qui expire le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE l'agente de liaison, Caroline Girard, a remis sa démission en date du 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE la MRC désire abolir le poste d'agent – Liaison, pièces et procédures et mandats et créer un poste d'agent – Liaison, pièces et procédures et identité judiciaire;

ATTENDU QUE le prochain cours d'identité judiciaire (français) au Collège Canadien de la Police débute le 11 janvier 2010;

ATTENDU QUE les délais prévus à la convention collective pour l'affichage et les examens de connaissances pour le choix du candidat audit poste ne permettent pas aux parties de rencontrer lesdites dates pour le début du cours d'identité judiciaire (français) au Collège Canadien de la Police;

ATTENDU QUE certaines dispositions de la convention collective seront modifiées afin de permettre la mise en place de cette fonction;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande l'acceptation et la signature de ladite lettre d'entente;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente la lettre d'entente négociée par les deux parties;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE son Honneur le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient par la présente autorisés à signer la lettre d'entente pour et au nom de notre MRC.

Adoptée à l'unanimité

10-01-019 Abolition du poste d'agent à la Liaison judiciaire, pièces et procédures et mandats du Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique a procédé à une restructuration de ses services à l'intérieur de la Division des Enquêtes et que cette restructuration implique des changements se traduisant par des modifications, abolitions et créations de services;

ATTENDU QUE ladite restructuration implique l'abolition du poste d'agent à la Liaison judiciaire, pièces et procédures et mandats du Service de la sécurité publique;

ATTENDU QUE ladite restructuration de ses services au sein de la Division des Enquêtes fait l'objet d'une lettre d'entente entre la MRC et la Fraternité;

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 10-01-018, recommandait l'acceptation et la signature de ladite lettre d'entente;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande l'abolition dudit poste;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente l'abolition du poste d'agent à la Liaison judiciaire, pièces et procédures et mandats au Service de la sécurité publique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente résolution rétroagira au 1^{er} janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité

10-01-020 Création du poste d'agent à la Liaison, pièces et procédures et identité judiciaire au Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 10-01-019, autorisait l'abolition du poste d'agent à la Liaison judiciaire, pièces et procédures et mandats au Service de la Sécurité publique, suite à une restructuration des services à l'intérieur de la Division des Enquêtes du Service de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE ladite restructuration implique la création du poste d'agent à la Liaison, pièces et procédures et identité judiciaire;

ATTENDU QUE ladite restructuration de ses services au sein de la Division des Enquêtes fait l'objet d'une lettre d'entente entre la MRC et la Fraternité;

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 10-01-018, recommandait l'acceptation et la signature de ladite lettre d'entente;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande la création dudit poste;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente la création du poste d'agent à la liaison, pièces et procédures et identité judiciaire au Service de la sécurité publique;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la présente résolution rétroagira au 1^{er} janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité

10-01-021 Nomination de monsieur Marc-André Deveau au poste d'agent à la liaison, pièces et procédures et identité judiciaire au Service de la sécurité publique, et ce, en date du 6 janvier 2010

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 10-01-020, autorisait la création du poste d'agent à la Liaison, pièces et procédures et identité judiciaire au Service de la sécurité publique, et ce, en date du 6 janvier 2010;

ATTENDU QUE ce Conseil, par ladite résolution, autorisait le directeur du Service de la Sécurité publique à procéder au processus de sélection à l'interne en vertu des dispositions de la convention collective présentement en vigueur;

ATTENDU QUE l'agent Marc-André Deveau a posé sa candidature et qu'il s'est classé au premier rang dudit processus;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la nomination de l'agent Marc-André Deveau au poste d'agent à la Liaison, pièces et procédures et identité judiciaire au Service de la sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme, par la présente, l'agent Marc-André Deveau au poste d'agent à la Liaison, pièces et procédures et identité judiciaire au Service de la sécurité publique, et ce, en date du 6 janvier 2010;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'agent Marc-André Deveau recevra sa confirmation définitive à ce poste après la réussite du cours d'identité judiciaire du Collège canadien de police, ledit cours se terminant le 5 mars 2010.

Adoptée à l'unanimité

10-01-022 Contrat de perception à la Cour municipale

ATTENDU QUE la perception des amendes est en retard suite à l'augmentation importante des constats d'infraction du Service de la sécurité publique dans les années précédentes;

ATTENDU QUE ce Conseil a octroyé une banque de 300 heures à son budget 2010 à la Cour municipale afin d'appuyer la perceptrice des amendes;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de retenir les services de personnes pour un maximum de 300 heures afin de rattraper ce retard;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande de retenir deux (2) personnes sur appel pour combler ce retard;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Robert goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à retenir les services de mesdames Ginette Bélisle et Christine Miner pour effectuer, en surcroît, la perception des amendes de la MRC;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à défrayer les coûts de ce contrat pour un montant maximum de 13 500 \$ à même les postes budgétaires suivants : « 02-120-00-419 » – Honoraires professionnels et un montant de 500 \$ au « 02-120-00-310 » – Frais de déplacements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et signer toutes les modalités de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

10-01-023 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier pour retenir les services d'une personne d'une agence de personnel

ATTENDU QUE ce Conseil a octroyé une banque de 455 heures (17,5 heures pour 26 semaines) à son budget 2010 au Service des ressources humaines afin de lui offrir une ressource supplémentaire;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de retenir les services d'une personne pour un maximum de 455 heures afin d'apporter le support nécessaire à l'accomplissement des différents dossiers;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande de retenir les services d'une personne d'agence;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à retenir les services de Personnel Outaouais afin de combler cette ressource supplémentaire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à défrayer les coûts pour un montant maximum de 9 100 \$ à même le poste budgétaire: « 02-160-00-419 » – Honoraires professionnels.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier toutes les modalités liées à ce service.

Adoptée à l'unanimité

10-01-024 Cours d'eau - Consultant visant la gestion des cours d'eau municipaux année 2010 - Rejet des soumissions de l'appel d'offres 09-11-326 et autorisation de procéder à un nouvel appel d'offres

ATTENDU QUE la MRC est responsable des cours d'eau municipaux au sens des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* et aux fins de l'application de cette compétence, la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) a adopté une politique sur la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE cette politique requiert des ressources humaines et matérielles pour assurer les tâches dévolues au coordonnateur régional des cours d'eau et à cette fin, la MRC a adopté la résolution 09-11-326 aux fins de permettre un appel d'offres par invitation auprès des firmes suivantes :

1. Conception Plein Air
1243, rue Couture
Gatineau (Québec) J8P 1R5
2. WESA/Envir-Eau
201-160, boul. de l'Hôpital
Gatineau (Québec) J8T 8J1

ATTENDU QUE cet appel d'offres a été effectué conformément au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux et qu'une seule offre conforme fut reçue de la firme WESA/Envir-Eau;

ATTENDU QUE le prix offert par la firme WESA/Envir-Eau excède les sommes prévues au budget de l'année 2010 aux fins de l'application de la politique sur la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande le rejet de toutes les soumissions reçues et de procéder à un nouvel appel d'offres par invitation;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil rejette par la présente, toutes les soumissions reçues visant l'appel d'offres 09-11-326 considérant que celles-ci étaient soit non conformes ou dont le prix offert excède les sommes prévues au budget de l'année 2010;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à un nouvel appel d'offres par invitation auprès des firmes suivantes :

3. Conception Plein Air
1243, rue Couture
Gatineau (Québec) J8P 1R5
4. WESA/Envir-Eau
201-160, boul. de l'Hôpital
Gatineau (Québec) J8T 8J1

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU ce Conseil forme par la présente, un comité de sélection composé de messieurs Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, Stéphane Mougeot, directeur du Service de l'aménagement et de l'environnement et Patrick Laliberté responsable de l'environnement et des ressources matérielles aux fins de procéder à l'évaluation de chaque soumission relativement au mandat visant les services d'un expert-conseil en gestion des cours d'eau municipaux

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les critères décrits ci-après soient retenus aux fins d'évaluation des soumissions reçues :

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Ayant choisi de procéder à l'analyse des soumissions par l'entremise d'un système de pondération et d'évaluation, la MRC étudiera les soumissions de manière à identifier celle qui lui paraîtra la plus avantageuse pour elle.

Conformément à la grille de pointage produite ci-après il appartient à chaque soumissionnaire de préparer sa soumission de manière à répondre à chacun des critères d'évaluation qui se définissent de façon générale comme suit :

a) Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires

Évaluation de l'expérience pertinente du soumissionnaire dans des projets similaires.

b) Connaissance du soumissionnaire du territoire couvert

Évaluation de la connaissance que possède le soumissionnaire quant au territoire visé par le mandat à être adjugé.

c) Ressources humaines et matérielles

Évaluation du soumissionnaire à démontrer qu'il dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires et suffisantes à la réalisation du mandat.

d) Compréhension du mandat

Évaluation du soumissionnaire quant à sa compréhension du mandat.

Grille de pointage des critères d'évaluation - Pointage intérimaire

| Évaluation des critères | Offre A | |
|--|---------------------|------------------|
| | Note (N) (0 à 5) | Total (N x 5) |
| Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires. | | |
| Connaissance du soumissionnaire du territoire couvert. | | |
| Organisation du projet et capacité de relève. | | |
| Compréhension du mandat | | |
| Total : | /20 | /100 |

Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 % seront retournées aux soumissionnaires, sans avoir été ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

10-01-025 Projet H₂O des Collines -Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau – Dépôt du bilan 2009 et du plan de travail 2010

ATTENDU QUE le 7 avril 2008, la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) a conclu un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) confirmant le projet H₂O des Collines - Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau à titre de *Laboratoire Rural*;

ATTENDU QUE le protocole d'entente liant la MRC au MAMROT prévoit le dépôt annuel d'un rapport des activités menées ainsi que d'un plan de travail pour l'année à venir, et ce dans le but de permettre le versement de l'aide financière provenant de la mesure des *Laboratoire ruraux*;

ATTENDU QU'à ces fins, madame Nicole Boissonneault, coordonnatrice du projet, a déposé le rapport annuel des activités menées en 2009 ainsi que le plan de travail 2010 et ce, datée du 11 janvier 2010;

ATTENDU QUE le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande d'accepter le rapport annuel des activités menées en 2009 ainsi que le plan de travail 2010 préparé par madame Nicole Boissonneault, coordonnatrice du projet;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente le rapport annuel 2009 des activités menées ainsi que le plan de travail 2010 du projet *H₂O des Collines - Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau* et ce, tel que préparé en date du 11 janvier 2010 par madame Nicole Boissonneault, coordonnatrice du projet.

Adoptée à l'unanimité

10-01-026 Avis de la MRC – Règlement numéro 700-23-2009 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Gatineau

ATTENDU QUE la ville de Gatineau a adopté le projet de règlement numéro 700-23-2009 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé

ATTENDU QUE l'objet du projet de règlement est de remplacer l'aire d'affectation « résidentielle différée » des terrains situés dans le prolongement de boulevard Saint-René est, au sud de la rue Atmec, par une aire d'affectation « résidentielle »;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sollicite l'avis de la MRC à l'égard projet de règlement numéro 700-23-2009;

ATTENDU QUE le service de l'aménagement et de l'environnement a procédé à l'examen du projet de règlement numéro 700-23-2009 eu égard au respect des objectifs du schéma d'aménagement et développement et que celui-ci recommande au Conseil des maires de la MRC de formuler un avis favorable à l'endroit dudit projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, après avoir examiné le projet de règlement numéro 700-23-2009 de la Ville de Gatineau, informe la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la MRC ne s'objecte pas audit projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

10-01-027 Appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges dans sa démarche auprès du ministre de la Justice et du Procureur général pour procéder avec la signature de l'entente relative au traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées

ATTENDU QU'une entente-cadre relative au traitement des constats devant les cours municipales a été signée le 11 avril 2003 entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice, la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE le ministre de la Justice et Procureur général s'est engagé par cette entente-cadre à confier aux municipalités qui le demandent, la gestion, par leur cour municipale, de certains constats d'infraction délivrés au nom du Procureur général du Québec sur le territoire où la cour municipale a compétence;

ATTENDU QUE le traitement de certaines infractions pénales devant la Cour municipale peut contribuer à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des 23 municipalités desservies respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales*;

ATTENDU QUE la MRC Vaudreuil-Soulanges s'interroge sur les nombreux retards de la part du gouvernement provincial pour la mise en place de ce service;

ATTENDU QU'elle désire éventuellement mettre en œuvre l'entente signée, afin d'offrir un service de police de proximité à sa population;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, appuie par la présente, la MRC Vaudreuil-Soulanges dans sa démarche auprès du ministre de la Justice et Procureur général afin de procéder avec la signature de l'entente relative au traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées pour octroyer le traitement des constats sur les routes numérotées aux cours municipales qui en ont déjà fait la demande.

Adoptée à l'unanimité

10-01-028 Levée de la séance

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Il est 21h10.

Robert Bussière
Préfet

Ghislain Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier